

SEANCE DU 9 avril 2015

L'an deux mil quinze, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Membres présents : M. et Mmes les Adjoints et Conseillers Municipaux : Jean-Claude Heitz 1^{er} adjoint, Daniel Knobloch 2^{ème} adjoint, Murielle Wicker 3^{ème} adjointe, Etienne Bohner, Michèle Knobloch, Angélique Marxer, Colette Wicker.

Membres absents :

Avec excuses : Christophe Marxer, Sébastien Gentner, Gérard Bokan.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2014
3. Adoption du compte administratif communal de l'exercice de 2014
4. Adoption du compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice de 2014
5. Compte de gestion de la commune de l'exercice de 2014
6. Compte de gestion du service de l'assainissement de l'exercice de 2014
7. Affectation du résultat de fonctionnement de la commune de l'exercice de 2014
8. Affectation du résultat d'exploitation du service de l'assainissement de l'exercice de 2014
9. Budget primitif de la commune de l'exercice de 2015
10. Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'année 2015
11. Tarifs applicables au columbarium
12. Tarification des concessions au cimetière communal
13. Tarification des tombes à urnes dans le cimetière communal
14. Adhésion à l'agence territoriale « Ingénierie Publique »
15. **Rajout à l'ordre du jour des modalités financières pour le retrait de la commune de KNOERSHEIM du SIVOS.**

N°004/2015 Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Madame Angélique Marxer.

N°0005/2015 Approbation du compte rendu de la réunion du 26 février 2015

Le procès verbal de la séance du 26 février 2015 a été approuvé à l'unanimité.

N°006/2015 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif communal de l'exercice 2014 puis sort de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Heitz Jean-Claude, délibérant sur le

compte administratif de l'an 2014 de la Commune dressé par M. Mickaël Vollmar Maire, après s'être fait présenté le budget primitif communal.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2014 se résumant comme suit

Section de fonctionnement.

Mandats émis	:	122 688,25 €
Titres émis	:	161 778,30 €
Excédent antérieur	:	179 013,88 €
Excédent de clôture	:	218 103,93 €

Section d'investissement.

Mandats émis	:	107 670,81 €
Déficit antérieur	:	12 279,13 €
Titres émis	:	20 945,04 €
Affectation	:	12 279,13 €
Déficit de clôture	:	86 725,77 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire rentre en séance.

N°007/2015 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2014 puis sort de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Heitz Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif du Service de l'assainissement de l'an 2014 dressé par M. Mickaël Vollmar, maire, après s'être fait présenté le budget primitif du Service de l'assainissement.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif du service de l'Assainissement de l'an 2014 se résumant comme suit :

Section d'investissement.

Dépenses d'investissement	:	863,74 €
Recettes d'investissement	:	1 440,56 €
Résultat antérieur	:	6 994,98 €
Résultat de clôture	:	7 571,80 €

Section d'exploitation.

Dépenses d'exploitation	:	18 485,72 €
Recettes d'exploitation	:	15 641,18 €
Résultat antérieur	:	23 363,23 €
Résultat de clôture	:	20 518,69 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire rentre en séance.

N°008/2015 COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2014 de la Commune dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion de la commune de l'exercice 2014, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

N°009/2015 COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2014 de l'assainissement dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion de l'assainissement de l'exercice 2014, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

N°010/2015 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2014

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël Vollmar, Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 218 103,93 € affecte 131 378,16 € à l'excédent de fonctionnement reporté (c/002) et 86 725,77 € à l'apurement du déficit (c/1068).

N°011/2015 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2014

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël Vollmar, maire, après avoir entendu le compte administratif du Service de l'assainissement de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 28 090,49 € affecte 28 090,49 € à l'excédent d'exploitation reporté (c/002).

N°012/2015 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif communal de l'exercice 2015.
Le conseil délibérant sur les propositions du Maire, vote le Budget primitif se

résumant comme suit.

Section de fonctionnement

Dépenses	:	255 977,16 €
Recettes	:	124 599,00 €
Excédent reporté	:	131 378,16 €

Section d'investissement

Dépenses	:	160 000,00 €
Déficit reporté	:	86 725,77 €
Total des dépenses	:	246 725,77 €
Recettes	:	246 725,77 €
Affectation	:	86 725,77 €
Total des recettes	:	246 725,77 €

Budget en équilibre.

N°013/2015 DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015

- Pour la taxe d'habitation	:	11,96 %
- Pour la taxe foncière bâtie	:	14,00 %
- Pour la taxe foncière non bâtie	:	54,08 %

N°014/2015 TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande que les tarifs applicables au columbarium soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs comme suit :

Années	Tarifs
30 ans	500 €
20 ans	400 €
15 ans	300 €

N°015/2015 TARIFICATION DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande à ce que les tarifs des concessions du cimetière communal soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la tarification suivante :

a) tombes pour adultes :

1 place pendant 15 ans :	45 €
1 place pendant 30 ans :	55 €
2 places pendant 15 ans :	90 €
2 places pendant 30 ans :	110 €
4 places pendant 15 ans :	180 €
4 places pendant 30 ans :	220 €
6 places pendant 15 ans :	270 €
6 places pendant 30 ans :	330 €

b) tombes pour enfants :

1 place pendant 15 ans :	30 €
1 place pendant 30 ans :	40 €

N°016/2015 TARIFICATION DES TOMBES A URNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Vu la délibération N°043/2013 concernant la mise en place de tombes à urnes ;

Il appartient au Conseil Municipal d'Altenheim de délibérer annuellement sur les tarifs des tombes à urnes, soit :

- pour une durée de 30 ans le tarif est de 300 €
- pour une durée de 20 ans le tarif est de 200 €
- pour une durée de 15 ans le tarif est de 150 €.

Au vu de ces tarifs, le Conseil Municipal se déclare unanimement favorable.

N°017/2015 ADHESION A L'AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de SAVERNE
- Monsieur le Président de la communauté de communes de la région de Saverne

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

N°018/2015 MODALITE FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE KNOERSHEIM DU SIVOS « ATOUR DU STERNENBERG »

Vu les articles L5211-19 et L 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIVOS du Sternenberg en date du 17/11/2014 acceptant le retrait de la commune de Knoersheim,

Considérant qu'il convient de compléter cette délibération en ce qui concerne la répartition patrimoniale et financière entre le SIVOS et la commune de Knoersheim,

Considérant qu'il n'existe pas de bâtiment scolaire dans la commune de Knoersheim mis à disposition du SIVOS,

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- qu'en l'absence de biens à partager, d'emprunts ou de contrats en cours, il n'y a pas lieu de déterminer des modalités de répartition patrimoniale et financière entre le SIVOS du Sternenberg et la commune de Knoersheim,
- que le SIVOS ne pourra demander aucune compensation financière à la commune de Knoersheim malgré l'ensemble des investissements effectués depuis son adhésion,
- de même, la commune de Knoersheim ne pourra demander aucune compensation financière au SIVOS,
- de demander au Maire de notifier la présente délibération au SIVOS « Autour du Sternenberg ».

POINTS DIVERS :

Demande de subvention

Monsieur le Maire expose la demande de subvention pour le voyage scolaire, de l'élève Thomas Wicker résidant la commune et étant scolarisé au collège St-Antoine de PHALSBOURG. Mme Murielle Wicker mère de l'élève sort de la séance. Le Conseil décide de verser la somme de 20 €. Mme Murielle Wicker rentre en séance. Cette somme sera versée sur le compte bancaire de la famille qui fournira un RIB après confirmation de la participation de l'élève.

Demande de subvention

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de l'association « D'Altnerband », afin de régler une partie de la facture (1164€ ttc) de remplacement des rails du rideau de scène

qui ne fonctionnait malheureusement plus et était devenu irréparable depuis peu. Mr le Maire Mickaël Vollmar et le 2^{ème} Adjoint Daniel Knobloch sortent de séance. Le Conseil décide de verser la somme de 500 € à titre tout à fait exceptionnel pour la réparation du rideau de scène et conseil à l'association « D'Altnerband » de faire également une demande de subvention à la COMCOM. Mr le Maire Mickaël Vollmar et le 2^{ème} Adjoint Daniel Knobloch rentrent en séance. Cette somme sera versée sur le compte bancaire de l'association qui fournira un RIB.

Travaux de voirie de la rue de Wolschheim :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été signée avec le Conseil Général d'un montant de 5505,50€ HT pour l'étude préalable, l'élaboration du programme de l'opération et de l'enveloppe prévisionnelle nécessaire à son financement pour l'aménagement de la rue, conformément aux exigences du Code des Marchés Publics et de la loi MOP.

Ainsi qu'une assistance administrative et technique dans le cadre de la mise en place de l'ensemble des acteurs appelés à contribuer à la réalisation de l'opération ainsi que dans le cadre du suivi de l'exécution de leurs prestations.

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR
Maire,

Jean-Claude HEITZ
1^{er} Adjoint,

Daniel KNOBLOCH
2^{ème} adjoint,

Murielle WICKER
3^{ème} adjointe,

Etienne BOHNER
Conseiller,

Gérard BOKAN
Conseiller,
Absent avec excuses

Sébastien GENTNER
Conseiller,
Absent avec excuses

Michèle KNOBLOCH
Conseillère,

Angélique MARXER
Conseillère,

Christophe MARXER
Conseiller,
Absent avec excuses

Colette WICKER
Conseillère.